



Parti libéral du Canada

Règles des débats de la course à la chefferie

Comme modifiées par les coprésidents du Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef le
23 février 2025

1. **Fondement.** Les présentes règles sont établies par le Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef en vertu de l'article 5.1.1 des Règles relatives au scrutin pour l'élection d'un chef, à la date indiquée ci-dessus. La structure et la logistique des débats de la course à la chefferie ont été approuvées précédemment par le Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef et ont été communiquées aux candidats le 8 février 2025.
2. **Interprétation.** Les termes commençant par une lettre majuscule utilisés sans être définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans les Règles relatives au scrutin pour l'élection d'un chef. En établissant les présentes règles, le Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef entend créer un format qui simule d'aussi près que possible le format d'un débat national en cours d'élection fédérale, comme établi par la Commission des débats des chefs (la « **Commission** »). Les règles seront interprétées en conséquence.
3. **Débats.** Il y aura deux débats organisés par le Parti libéral du Canada dans le cadre du scrutin pour l'élection d'un chef de 2025, soit un en langue française et un en langue anglaise (collectivement, les « **Débats** », chacun d'eux, un « **Débat** »).
4. **Présence.** La présence et la participation de chaque Candidat et Candidate à la chefferie sont obligatoires à chaque Débat, sauf s'il y a consentement collectif des coprésidents et du président national. Une absence peut mener à une sanction en vertu des Règles nationales régissant la campagne à la chefferie, y compris des sanctions financières ou une disqualification.
5. **Débats non officiels.** Un ou des candidats à la chefferie peuvent organiser un débat autre que les Débats, et ce débat peut être soumis aux règles établies par ceux qui l'organisent. La présence à un débat non officiel est facultative.
6. **Lieu des Débats.** Chaque Débat sera tenu sur un plateau de studio du campus de la Cité du Cinéma MELS au 1777, rue Carrie-Derick, à Montréal (Québec). La possibilité de visiter le lieu sera offerte à chaque Candidat et Candidate à la chefferie avant le début du premier Débat.

7. **Date et heure.** Le Débat en langue française aura lieu le lundi 24 février à 20 h (heure de l'Est), au studio situé au lieu des Débats, et il durera deux heures. Le Débat en langue anglaise aura lieu le mardi 25 février à 20 h (heure de l'Est), au studio situé au lieu des Débats, et il durera deux heures. Il n'y aura pas de pause publicitaire pendant les Débats. Les Candidats à la chefferie et leur équipe doivent arriver au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le jour de chaque Débat.
8. **Animateur ou Animatrice.** Le Parti choisira un Animateur ou une Animatrice (l'« **Animateur ou l'Animatrice** ») pour chaque Débat. L'Animateur ou l'Animatrice aura le pouvoir de gérer le déroulement, la répartition du temps, l'ordre de prise de parole et les questions de chaque Débat. Pierre Jobin devrait être l'Animateur du Débat en français. L'Animatrice envisagée pour le Débat en langue anglaise est Hannah Thibedeau.
9. **Langue.** Chaque Débat se tiendra entièrement dans la langue de ce Débat. Aucun traducteur ne sera fourni par le Parti, et aucune personne autre que l'Animateur ou l'Animatrice et les candidats à la chefferie ne sera autorisée sur le plateau.
10. **Public.** Il n'y aura pas de public en studio lors des Débats, outre les membres de la presse accrédités, des membres du personnel du Parti, des responsables et des agents.
11. **Format.** Conformément à l'orientation de la Commission, le but consiste à prévoir un format simple « qui encourage les échanges significatifs » entre les candidats à la chefferie, qui aborde « un nombre de thèmes et de questions, pour permettre une discussion substantielle sur les questions politiques » et qui « favorise des échanges fluides (flux naturel) plutôt que des confrontations prédéterminées entre les [candidats à la chefferie] ». Les Candidats ne doivent recevoir aucune aide. Aucun accessoire, dispositif de communication ou appareil électronique n'est autorisé sur le plateau. Les Candidats à la chefferie peuvent apporter des notes sur des feuilles de 8,5 po x 11 po et de l'eau sur le plateau.
12. **Gestion du temps.** Conformément à l'orientation de la Commission, les Candidats à la chefferie « devraient bénéficier d'une équité dans le temps de parole plutôt que d'une application stricte du temps égal chronométré », et l'Animateur ou l'Animatrice pourra « décider d'accorder davantage de temps à un thème ou une question qui s'avèrent particulièrement prenants ou qui nécessitent plus de clarté ». Des limites de temps strictes seront appliquées pour les déclarations d'ouverture et de clôture. Des chronomètres seront à la vue de l'Animateur ou de l'Animatrice et de chaque Candidat et Candidate à la chefferie. Chaque Candidat et Candidate à la chefferie disposera d'une période de 90 secondes pour la déclaration d'ouverture et d'une période de 90 secondes pour la déclaration de clôture.

13. Thèmes. Chaque Débat sera divisé en fonction de quatre thèmes choisis par les responsables du Parti à la lumière d'un questionnaire distribué aux libéraux inscrits et d'un examen des renseignements issus de sondages électoraux liés à la prochaine élection fédérale. La liste des thèmes sera fournie à chaque Candidat et Candidate à la chefferie au plus tard le jeudi 20 février 2025.

14. Détail de la répartition du temps. L'Animateur ou l'Animatrice s'efforcera de gérer chaque Débat conformément à la répartition du temps suivante (indiquée en minutes ci-dessous) :

- a. Présentation par l'Animateur ou l'Animatrice : 1 min
- b. Déclarations d'ouverture : 1 min 30 s par Candidat et Candidate à la chefferie
- c. Thèmes : 25 min 30 s au total, soit pour chaque thème :
 - i. une question de l'Animateur ou de l'Animatrice, identique pour chaque Candidat et Candidate à la chefferie : 1 min par Candidat et Candidate à la chefferie
 - ii. un rappel ou une question de suivi de l'Animateur ou de l'Animatrice, à tous, pour lancer un débat ouvert : 5 min
 - iii. une question de l'Animateur ou de l'Animatrice, identique pour chaque Candidat et Candidate à la chefferie : 1 min par Candidat et Candidate à la chefferie
 - iv. un rappel ou une question de suivi de l'Animateur ou de l'Animatrice, à tous, pour lancer un débat ouvert : 5 min
 - v. pour le premier thème seulement, une question de l'Animateur ou de l'Animatrice, identique pour chaque Candidat et Candidate à la chefferie : 1 min par Candidat et Candidate à la chefferie
 - vi. un rappel ou une question de suivi de l'Animateur ou de l'Animatrice, à tous, pour lancer un débat ouvert : 5 min
- d. Déclaration de clôture : 1 min 30 s par Candidat et Candidate à la chefferie
- e. Mot de la fin de l'Animateur ou de l'Animatrice et flexibilité : 8 min 30 s
- f. L'Animateur ou l'Animatrice peut, à sa discrétion, poser des questions supplémentaires pendant les périodes de débat ouvert afin d'encourager la poursuite d'une discussion substantielle. L'Animateur ou l'Animatrice peut adresser une

question à un Candidat ou à une Candidate à la chefferie en particulier afin d'assurer l'équilibre lors du Débat. L'Animateur ou l'Animatrice modérera activement toutes les discussions ouvertes. Chaque Candidat et Candidate à la chefferie aura l'occasion de prendre la parole pendant chaque segment.

15. **Mêlées de presse.** Le Parti prendra des dispositions pour la tenue de mêlées de presse d'un maximum de 10 minutes avec des membres de la presse accrédités après chaque Débat. La participation aux mêlées de presse sera obligatoire. L'attaché de presse de chaque Candidat et Candidate à la chefferie pourra diriger la mêlée de presse.
16. **Logistique.** Chaque Candidat et Candidate à la chefferie disposera d'un foyer désigné pour lui-même ou elle-même et son équipe de campagne, et aura accès aux zones communes. Chaque Candidat et Candidate à la chefferie pourra se présenter au lieu du Débat avec, au plus, cinq membres de son équipe de campagne, un membre de sa famille, et deux personnes de plus pour la coiffure et le maquillage. Tous les frais associés à ces participants doivent être couverts par chaque Candidat et Candidate à la chefferie, et chaque campagne est responsable de la nourriture et des dispositions particulières de sa propre salle. Les membres des équipes, autres que les conjoints ou partenaires, seront limités au foyer pendant la durée du Débat, sauf deux personnes désignées qui pourront se trouver dans la salle des médias.
17. **Ordre et position.** La position de chaque Candidat et Candidate à la chefferie sur le plateau, ainsi que l'ordre des déclarations d'ouverture et de clôture et l'ordre de participation à la mêlée de presse seront déterminés par tirage au sort effectué par le Directeur général du scrutin ou son délégué au plus tard deux heures avant le début du Débat. Les autres questions concernant l'ordre seront abordées par l'Animateur ou l'Animatrice.
18. **Différends et décisions urgentes.** Tout différend survenant le jour d'un Débat sera réglé par le Directeur général du scrutin ou son délégué. Le Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef délègue à ses coprésidents, en consultation avec le personnel du Parti et des responsables, le pouvoir de réviser tout aspect des présentes règles ou de prendre toute autre décision du Comité sur le scrutin pour l'élection d'un chef en ce qui concerne les Débats, s'ils déterminent raisonnablement qu'il est nécessaire ou souhaitable de le faire, à partir du 21 février 2025.